

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi vingt et un février 2017, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAUDRAIS, Maire

PRESENTS : Monsieur Jean-Claude BAUDRAIS, Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur Jean-Claude LEBAS, Madame Catherine RICHEUX, adjoints
Monsieur Michel PRADEL, Madame Jeanne GIRARD, Madame Marie-Madeleine GILORY, Madame Pascale PONCET, Monsieur Karl VALLIERE, Madame Laetitia SEIGNEUR, Monsieur Rénald BERNARD, Monsieur Jean-Claude PONTILLON, Madame Catherine COUDREAU, Monsieur Gérard LE MAULF, Madame Bénédicte DUPE

ABSENTS : Monsieur Pierrick JAUNY (Pouvoir à Madame Katherine REGNAULT), Madame Séverine CRUSSON (Pouvoir à Madame Catherine RICHEUX),

Secrétaire de séance : Monsieur Rénald BERNARD

1-AFFAIRES GENERALES

1-1 Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2017

1-2 BRUDED – Adhésion 2017

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES

2-1 Budget principal - Compte de gestion 2016 du trésorier pour la commune

2-2 Budget principal - Compte administratif 2016

2-3 Budget principal - Affectation du résultat

2-4 Subventions aux associations

2-5 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC)

2-6 Traitement de la chenille processionnaire du chêne – Participation communale

3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

3-1 Opposition au transfert de plein droit de la compétence en matière de PLU

3-2 Cession amiable d'une partie de la parcelle cadastrée YN 375

4- QUESTIONS DIVERSES

5 - INFORMATIONS MUNICIPALES

5-1 Décisions du Maire

N° 2017-3 Réfection de l'étanchéité de la terrasse de la salle des fêtes

N° 2017-4 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de chemins vélo

N° 2017-5 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire de camping car aux abords du complexe Lucien PETIT-BRETON

N° 2017-6 Acquisition d'une épareuse/débroussailleuse

5-2 Projet d'homogénéisation de la vitesse de circulation sur les voies communales (50 km/h)

5-3 Inventaire des logements locatifs sociaux

5-4 Actes de vandalisme sur la commune

5-5 Inscription sur les listes électorales

1-AFFAIRES GENERALES

1-1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 23 janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2017

1-2 BRUDED – ADHESION 2017

Sur proposition de Monsieur BAUCHET, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Il explique à l'assemblée que le montant de l'adhésion pour l'année 2017 s'élève à 0,25 €/habitant soit 454.75 € (0.25 € x 1 819 habitants).

Madame DUPE souhaite savoir s'il y a des réunions régulières organisées par cette association

Monsieur BAUCHET lui répond qu'il y a des réunions de bureau ainsi que des présentations de projets

Il explique que des visites de réalisations sont régulièrement proposées sur les départements du Finistère et des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire propose que l'association BRUDED soit invitée aux réunions du COPIL portant sur le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur la zone du Clos mené avec le SYDELA, CAP ATLANTIQUE, MORBIHAN ENERGIES et la REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Monsieur BAUCHET propose que le projet de « rénovation thermique et mise en place de panneaux photovoltaïques au Complexe Polyvalent Lucien PETIT BRETON » soit aussi valorisé auprès de cette association.

Monsieur le Maire approuve.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune à l'association « Bretagne Rurale et Développement Durable » qui s'élève à 454.75 €
- **désigne** Monsieur BAUCHET, représentant titulaire,
- **désigne** Monsieur BAUDRAIS, représentant suppléant,
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES

2-1 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2016 DU TRESORIER POUR LA COMMUNE

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 pour la commune, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Mme DE VETTOR concernant le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2-2 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de Madame RICHEUX, Adjointe au Maire, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016 est présenté à l'assemblée

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| Postes | | Crédits ouvert (BP + DM +RAR de N-1) | Réalisé |
|---|--|--|---------------------|
| Opérations réelles | | | |
| 011 | CHAPITRES Charges à caractère général | 943 531,00 | 813 063,60 |
| 012 | Frais de Personnel | 1 265 620,00 | 1 202 103,90 |
| 014 | Atténuation de produits | 2 210,00 | 1 807,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 498 200,00 | 422 796,15 |
| Total dépenses de gestion courante | | 2 709 561,00 | 2 439 770,65 |
| 66 | Charges financières | 50 200,00 | 49 643,79 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 900,00 | 704,40 |
| 68 | Dotations aux provisions | 1 100,00 | 1 100,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 119 585,54 | |
| Total opérations réelles | | 2 881 346,54 | 2 491 218,84 |
| Opérations d'ordre | | | |
| 023 | <i>Virement à la section d'investissement</i> | <i>525 000,00</i> | |
| 042 | <i>Opérations de transfert entre sections</i> | <i>45 500,00</i> | <i>154 250,57</i> |
| 043 | <i>Opérations de transfert à l'intérieur de la section</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Total opérations d'ordre | | 570 500,00 | 154 250,57 |
| Total des opérations de l'exercice | | 3 451 846,54 | 2 645 469,41 |

RECETTES :

| Postes | | Crédits ouvert (BP + DM +RAR de N-1) | Réalisé |
|---|--|--|---------------------|
| Pour information R 002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1 | | 340 212,83 | |
| 013 | Atténuation de charges | 50 000,00 | 73 917,41 |
| 70 | Produits des services, du domaine et des services | 83 624,71 | 80 413,18 |
| 73 | Impôts Directs Locaux | 2 049 419,00 | 2 078 773,99 |
| | <i>Impôts directs locaux</i> | 1 686 419,00 | 1 713 665,00 |
| | <i>Autres Impôts et Taxes</i> | 363 000,00 | 365 108,99 |
| 74 | Dotations subventions et participations | 794 590,00 | 808 992,96 |
| | <i>dont DGF</i> | 530 000,00 | 524 854,00 |
| | <i>Autres dotations et</i> <i>subventions</i> | 264 590,00 | 284 138,96 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 23 500,00 | 24 273,67 |
| Total recettes de gestion courante | | 3 001 133,71 | 3 066 371,21 |
| 76 | Produits financiers | 0,00 | 12,62 |
| 77 | Produits exceptionnels | 10 500,00 | 42 431,41 |
| Total opérations réelles | | 3 011 633,71 | 3 108 815,24 |
| 042 | Opérations de transfert entre sections | | 134 188,55 |
| | <i>Travaux en régie</i> | 100 000,00 | |
| | <i>Quote part des subventions</i> <i>transférées</i> | | |
| Total opérations d'ordre | | | 134 188,55 |
| Total des opérations de l'exercice | | 3 111 633,71 | 3 243 003,79 |

Excédents de fonctionnement 2016 : 937 747.21 €

Madame RICHEUX fait une présentation de la section de fonctionnement

Total des charges de fonctionnement = 2 645 469.41 €

Total des recettes de fonctionnement = 3 243 003.79 €

Excédent de fonctionnement 2016 = 937 747.21 €

Dont report excédent 2015 = 340 212.83 €

1/ ANALYSE DES RATIOS

Globalement sur l'ensemble du canton plus aucune collectivité n'est dans le réseau d'alerte

Pour Pénestin le score 2015 était de 67,27/100 et pour 2016 il est de 81,82

La collectivité a les meilleurs ratios du canton et plus on s'approche de 100 plus la santé financière est bonne

Les charges de fonctionnement baissent de 2 % par rapport à 2015 et représentent 1 454 € par habitant. Dans les charges de fonctionnement, les charges de personnel baissent de 1.3 %, soit 1 128 186 € après déduction des remboursements sur salaire.

1.1 Coefficient d'autofinancement courant

88 % des produits de fonctionnement sont mobilisés pour couvrir les charges de fonctionnement et le remboursement de la dette (Médiane nationale 86 %)

Il s'agit du coefficient d'autofinancement courant, ratio qui s'améliore, 2014 : 93 %, 2015 : 95 %. En faisant face à ses dettes la commune dégage 12 % d'autofinancement, (une bonne maîtrise des charges.)

1.2 Le ratio de rigidité

Il correspond à la couverture des charges obligatoires (personnel, contingent et intérêts) par les produits. Il est de 42 % et la médiane nationale se situe à 41 %, ce ratio reste stable par rapport à 2015.

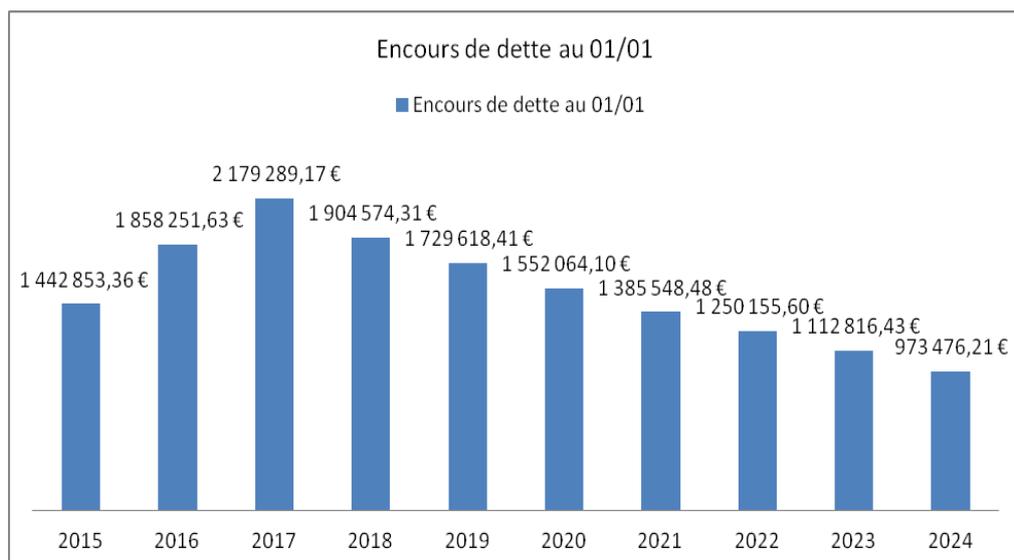
1.3 le ratio d'endettement

Le nombre d'années de caf nécessaires au remboursement de la dette est de 3.41 années (on parle d'un surendettement à compter de 10 années).

La dette totale de la commune s'élève à 2 179 289.17 € fin 2016 soit 1 198 € par habitant au 31/12/2016 pour 1 739 € de produits par habitant.

Ratio plus proche d'une commune de 5 000 habitants, du fait de notre situation littoral avec une forte population DGF (+ de 4 337 habitants).

Un nouvel emprunt de 600 000 € a été contracté en 2016 afin d'équilibrer les investissements 2016 reportés en 2017.



La CAF (capacité d'autofinancement) brute de la commune s'élève à 642 773 €. Il s'agit des recettes de fonctionnement auxquelles il convient d'enlever les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est en légère amélioration par rapport à 2015.

La CAF nette qui correspond à la caf brute moins le remboursement du capital des emprunts est de 399 320 € soit 219 € par habitants (en 2015 elle était de 254 332 € soit 137 €/habitant).

SECTION INVESTISSEMENT

| Dépenses | | | | |
|---------------------------|--|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Postes | | Crédits ouvert (BP + DM +RAR de N-1) | Réalisé | Restes à Réaliser |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 98 173,88 | 28 115,46 | 35 000,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 545 560,86 | 188 947,14 | 356 613,72 |
| 23 | Immobilisations en cours | 72 800,00 | 69 099,41 | 0,00 |
| | Total des opérations d'équipements | 1 943 636,50 | 684 995,77 | 698 032,34 |
| Total | dépenses d'équipement | 2 660 171,24 | 971 157,78 | 1 089 646,06 |
| 16 | Emprunts | 281 000,00 | 274 260,46 | 0,00 |
| 26 | Participations et créances rattachées à des participations | 3500,00 | 3 200,00 | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 1680,00 | 1 680,00 | |
| 020 | Dépenses imprévues | 50 002,51 | | |
| | Total dépenses financières | 336 182,51 | 279 140,46 | 0,00 |
| | Total dépenses réelles d'investissement | 2 996 353,75 | 1 250 298,24 | 1 089 646,06 |
| Opérations d'ordre | | | | |
| 040 | Opérations de transfert entre sections | 100 000,00 | 134 188,55 | |
| 041 | Opérations patrimoniales | 18700,00 | 18625,60 | |
| | Total opérations d'ordre | 118 700,00 | 152 814,15 | |
| | Total de la section | 3 115 053,75 | 1 403 112,39 | 1 089 646,06 |

Total des dépenses = 1 403 112.39 € (dépenses réelles : 1 250 298.24 €, dépenses d'ordre 152 814.15 €)

Excédent d'investissement 2016 = 879 033.35 € qui s'explique par le fait que le nouvel emprunt a été contracté en fin d'exercice et sert au financement des travaux 2016 reportés en 2017 du fait des signatures de marché effectuées fin 2016 (Giratoire Barges et réhabilitation thermique de Petit Breton)

Report de l'excédent 2015 : 488 522.06 €

Résultat net d'investissement 879 033.35 €

Les principaux travaux réalisés en 2016 :

Voirie communale, fin des travaux Allée des coquelicots, Route Loscolo Le Bile, ralentisseurs, carrefour de Kerfalher

Travaux connexes à l'aménagement foncier, création de liaison douce entre différents points de la commune

Divers investissements : Aménagement parcours de santé, Cale de Kérandré, panneaux de plage, révision du PLU, matériel pour les Services techniques (95 779 €)

| Recettes | | | |
|---|--|---------------------|----------------------|
| Postes | Crédits ouvert (BP + DM +RAR de N-1) | Réalisé | Restes à Réaliser |
| Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté | 488 522,06 | | |
| 23 Immobilisations en cours | 14 450,00 | 14 454,25 | 0 |
| Total recettes d'équipement | 14 450,00 | 14 454,25 | |
| 10 Dotations fonds divers et réserves | 709 508,55 | 708 281,34 | |
| <i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i> | 409 508,55 | 409 508,55 | |
| 13 Subventions d'investissements | 713 373,14 | 297 087,92 | 242 215,40 |
| 16 Emprunts | 600 000,00 | 600 524,00 | |
| 27 Autres immobilisations financières | | 400,00 | |
| Total recettes réelles d'investissement | 2 525 853,75 | 1 620 747,51 | 242 215,40 |
| 021 Virement à la section d'investissement | 525 000,00 | | |
| 040 Opérations de transfert entre sections | 45 500,00 | 154 250,57 | |
| 041 Opérations patrimoniales | 18 700,00 | 18 625,60 | |
| Total opérations d'ordre | 589 200,00 | 172 876,17 | |
| Total de la section | 3 115 053,75 | 1 793 623,68 | 242 215,40 |

Total des recettes = 1 793 623.68 € (recettes réelles : 1 620 747.51 €, ordre : 172 876.17 €)

Dotations et fonds divers (dont fctva , taxe urbanisme) = 708 281.34 € dont excédent 2015 : 409 508.55 €

Subventions d'investissements : 297 087.92 €

Emprunts et dettes assimilées : 600 524 € (nouvel emprunt : 600 000 €)

Excédent d'investissement 2016 : 879 033.35 €

Besoin de financement des restes à réaliser : 847 430.66 €

**Monsieur le Maire indique que le Compte administratif 2016 n'appelle aucune observation du comptable public.
On peut ainsi conclure à une santé financière saine de la commune**

Monsieur LE MAULF souhaite faire part à l'assemblée de quelques points d'analyse du compte administratif 2016 et expliquer le vote positif du GROUPE DIALOGUE ET ACTION

Il explique que pour faire cette analyse, différente de celle des ratios, le groupe a comparé les dépenses et les recettes 2015/2016

En ce qui concerne le fonctionnement

Les dépenses de 2015 étaient de 2 643 000 € contre 2 491 000 € en 2016 soit une diminution des dépenses de 152 000 €

Une partie s'explique par des reports en 2017 mais cela indique une maîtrise des dépenses.

Les recettes sont en évolution malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement

Les recettes de 2015 étaient de 3 057 000 € contre 3 108 000 € soit une augmentation de 1.70 %

Les résultats cumulés entre 2015-2016 s'élèvent à 937 000 €

En investissement

Sur un budget de dépenses de 3 115 000 € seulement 1 403 000 € ont été réalisés auquel il faut ajouter 1 089 000 € pour 2017 en reste à réaliser

Il souligne qu'il y a toujours un décalage dans l'engagement des travaux et que la commune a réalisé moins de travaux en 2016 qu'en 2015 (- 581 000 € d'engagement)

Les recettes s'élèvent à 1 793 000 € dont un emprunt de 600 000 € qui servira à couvrir les investissements de 2017.

De ce fait, le budget d'investissement fait ressortir un excédent de 390 000 € plus celui de 2015 : 488 000 €

Il rappelle qu'en règle générale dans un budget d'investissement on est plutôt en besoin de financement et non en excédent.

Soit au total : 879 000 €, le résultat permet la couverture du besoin de financement du reste à réaliser

Les résultats tant en fonctionnement qu'en investissement permettent de préparer l'avenir mais pour quel projet global en dehors des travaux de voirie et de bâtiments

Nous avons maintenant un tableau de bord financier 2017-2018-2019 bien construit par le service comptable que tous les élus devraient examiner.

Il reste désormais le projet politique avec de nouvelles idées

Monsieur le Maire lui répond qu'il attend le GROUPE DIALOGUE ET ACTION pour cela et demande des propositions

Monsieur LE MAULF lui répond qu'ils ont des idées

Monsieur le Maire lui dit qu'il en a aussi

Monsieur LE MAULF souhaite souligner le fait que les lignes d'investissements sont peu renseignées

Monsieur le Maire précise que la commission des travaux permettra de préciser les montants des investissements pour l'année à venir

Monsieur le Maire précise qu'une aire de campings car va certainement être réalisée ainsi que l'hypothèse de la réhabilitation du Club Nautique, qui est une opération non négligeable

Monsieur LE MAULF lui répond que c'est bien d'en parler

J'en parle et vous avez anticipé comme d'habitude ma proposition car j'ai décidé d'en parler lors d'un prochain bureau puisque je viens de recevoir la demande du Club Nautique. Il reste à savoir si on peut le faire

Il ajoute qu'en investissement il y aura aussi la question du terrain qui était occupé par le magasin « OCEAN »

Monsieur LE MAULF dit que c'est bien de préciser ces projets

Monsieur le Maire lui répond que cela fait deux ans que l'on en parle et que ce n'est pas nouveau

Monsieur le Maire souhaite apporter une précision quant à l'évolution des budgets

Entre 2014 et 2016 on est passé d'un budget de fonctionnement de 2 597 000 € à 2 491 000 € soit une réduction de - 6%

Les dépenses de fonctionnement sont donc maîtrisées

Madame RICHEUX conclut que malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement, les dépenses restent maîtrisées

Monsieur le Maire quitte la salle et,

Après avis de la commission des finances du 27 janvier 2017,

Sur proposition de Madame RICHEUX,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif de l'exercice 2016,
- **Constata** les identités de valeurs avec la balance certifiée du receveur municipal,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats tels que présentés ci-dessus.

-3 BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition de Madame RICHEUX, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2016.

Proposition d'affectation du résultat

| SECTION FONCTIONNEMENT | | |
|--|---------------------|-------------------|
| Résultat de fonctionnement reporté | 340 212,83 € | |
| Recettes de fonctionnement de l'exercice | 3 243 003,79 € | |
| Dépenses de fonctionnement de l'exercice | 2 645 469,41 € | |
| Résultat fonctionnement cumulé à reporter au budget 2017 CHAP 002 | | 937 747,21 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| Solde d'exécution reporté 2016 | 488 522,06 | |
| Recettes d'investissement | 1 793 623,68 | |
| Dépenses d'investissement | 1 403 112,39 | |
| Solde d'exécution avant emprunt | | 279 033,35 |
| Solde d'exécution après emprunt | | 879 033,35 |
| Besoin de financement des restes à réaliser cpte 1068 | | 847 430,66 |

| | |
|--|------------------|
| Report à l'investissement au BP 2017 CHAP 001 | 31 602,69 |
|--|------------------|

Après avis de la commission des finances du 27 janvier 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte cette proposition.

2-4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission des finances en date du 27 janvier 2017 et du 7 février 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'allouer les subventions suivantes :

33 € pour licenciés en sport de compétition

50 € pour les enfants des associations sportives

Adhérents 15 €

Elèves lycées : 30 €

Apprentis : 45 €

| SECTEUR | ASSOCIATION | ACCORDÉ 2017 |
|---------------------|---|---------------------|
| CULTURE | LE SOUVENIRS Français | € 100,00 |
| | LECTURE ET DETENTE | € 600,00 |
| | ANCIEN COMBATTANT UNC | € 500,00 |
| | COMITE DE JUMELAGE (prise en charge flyer périple Pénestin Taberno : impression 75 € et distribution postale 284.06 €) | € 600,00 |
| | VILAINE EN FETE | € 150,00 |
| | | € 1 950,00 |
| ENSEIGNEMENT | CANTINE SCOLAIRE (versement 3000 € + complément si besoin) | 6 000,00 € |
| | LYCEE PRO SAINT YVES | 30,00 € |
| | KERGUENEC | 75,00 € |
| | CFA MORBIHAN | 90,00 € |
| | GARDERIE LES PETITS POISSONS | 150,00 € |
| | Chambres et métiers de l'artisanat 56 | 45,00 € |
| | Chambres et métiers de l'artisanat 22 | 45,00 € |
| | 6 435,00 € | |
| LOISIRS | LES VOIX DE L'ESTUAIRE | 210,00 € |
| | OUTILS EN MAIN ESTUAIRE VILAINE | 120,00 € |
| | ASSOCIATION CHASSE | 1 020,00 € |
| | LES PEPITES DE PENESTIN | 250,00 € |
| | AN DIVAR DANS | 120,00 € |
| | SPORTS ET LOISIRS | 1 000,00 € |
| | LES FLOTS BLEUS | 975,00 € |
| | CPARTY | 500,00 € |
| | 4 195,00 € | |
| MOINE PATRI | TRADITIONS ET PATRIMOINE | 500,00 € |
| | DUMET ENVIRONNEMENT PATRIMOINE | 50,00 € |
| | 550,00 € | |
| SOCIAL | COUP DE POUCE AUX DEVOIRS | 100,00 € |
| | RESTAURANTS DU CŒUR | 250,00 € |
| | ADMR | 2 329,00 € |
| | ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR | 80,00 € |
| | 2 759,00 € | |
| SPORT | ENDURANCE PENESTINOISE | 405,00 € |
| | YOGA LA SOURCE | 315,00 € |
| | YOGA LA SOURCE formation | 235,00 € |
| | CLUB NAUTIQUE CNP | 1 742,00 € |
| | CLUB NAUTIQUE CNP matériel (20 % des dépenses d'investissement plafonnées à 4 500 €) | 4 500,00 € |

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| FOOTBALL CLUB SUD VILAINE | 2 139,00 € |
| TENNIS SUD VILAINE | 1 462,00 € |
| BASKET SUD VILAINE | 1 247,00 € |
| SPORTS ET LOISIRS | 1 710,00 € |
| SPORTS ET LOISIRS formation | 72,50 € |
| AS GOELANDS TENNIS DE TABLE | 1 741,00 € |
| GYM BIEN ETRE | 880,00 € |
| GOELAND PETANQUE PENESTINOISE | 696,00 € |
| ART ZEN | 90,00 € |
| | 17 234,50 € |

- **rappelle** par ailleurs que le remboursement des frais de formation se fera à hauteur de 50% des dépenses engagées avec un plafond de 1 000 €/an sur justificatifs pour le sport de compétition (licencié) et de 50 % des dépenses engagées avec un plafond de 500 € sur justificatifs pour le sport loisirs (adhérent).

2-5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE COMMUNALE ET RURALE (PDIC)

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le programme de voirie suivant pour l'année 2017 : **Allée des pins – Le Lomer – Bel air – Giratoire de Bel air**

Il présente à l'assemblée le budget prévisionnel de cette opération :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Intitulé | HT | | HT |
| Maîtrise d'œuvre | 12 500 € | Conseil Départemental du Morbihan | 6 000,00 € |
| Allée des pins (TF) | 131 073.10 € | Participation communale | 252 151.10 € |
| Le Lomer - Bel air (TF) + Giratoire de Bel air | 114 578.00 € | | |
| Total | 258 151.10 € | Total | 258 151.10 € |

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 258 151.10 €

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention du conseil départemental au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale au taux le plus élevé.

Madame GILORY demande où est situé le rond point de BEL AIR

Monsieur le Maire lui précise que c'est celui qui est situé en face de chez Monsieur DELPRAT à côté de l'Agence BEL AIR

Monsieur LIZEUL précise que seule la couche de roulement pour ce rond point sera refaite

Monsieur le Maire ajoute que c'est une subvention que l'on perçoit tous les ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant du programme de voirie qui s'élève à 258 151.10 € HT pour l'année 2017
- **Sollicite** toutes les subventions aux meilleurs taux pour la réalisation de ces travaux
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **charge** le Maire d'effectuer les demandes et de signer toutes les pièces afférentes

2-6 TRAITEMENT DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE – PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire souligne au Conseil Municipal les désordres causés par la chenille processionnaire du chêne, notamment les problèmes de santé publique dus à l'urtication.

La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) organise au printemps 2017 une lutte biologique contre cette chenille (par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un microtracteur et un canon nébulisateur). Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles.

Monsieur le Maire présente les tarifs 2017 proposés par la FEMODEC pour les administrés ainsi que la prise en charge par la commune. Il suggère de soutenir le traitement organisé par la FEMODEC en prenant en charge 32 € du coût du traitement.

| Nombre d'arbres à traiter (sur une même zone) | Coût du traitement | Prise en charge communale | Coût réel du traitement |
|---|--------------------|---------------------------|-------------------------|
| De 1 à 3 chênes | 90 € | 32 € | 58 € |

| | | | |
|-------------------|-------|------|-------|
| 4 à 6 chênes | 99 € | 32 € | 67 € |
| 7 à 10 chênes | 114 € | 32 € | 82 € |
| 11 à 15 chênes | 141 € | 32 € | 109 € |
| 16 à 20 chênes | 165 € | 32 € | 133 € |
| 21 à 30 chênes | 191 € | 32 € | 159 € |
| 31 à 40 chênes | 215 € | 32 € | 183 € |
| 41 à 50 chênes | 234 € | 32 € | 202 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la prise en charge de 32 € des frais acquittés par les propriétaires
- **Décide** d'inscrire cette dépense au budget communal
- **Dit** qu'il y a lieu de payer la FEMODEC sur présentation d'un état
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes

3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

3-1 OPPOSITION DE TRANSFERT DE PLEIN DROIT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de trois ans à compter de la publication de la loi), sauf si au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP Atlantique) a été créée au 1^{er} janvier 2003. Elle comprend 15 communes pour une population municipale totale de 72 917 habitants.

Sur le territoire communautaire, les 15 communes sont soit déjà soumises au PLU soit en cours de révision de leur Plan d'Occupation des Sols (POS). De son côté CAP Atlantique est en cours de révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Dans ce contexte, la commune de Pénestin n'est pas opposée par principe à ce transfert mais considère que celui-ci en matière de PLU n'est pas opportun à ce jour et qu'il mérite pour le moins une large période de concertation.

Par ailleurs, la révision en cours du SCOT, permettra une avancée sur cette question.

Monsieur le Maire tient par ailleurs à préciser que l'article 136 de la Loi ALUR prévoit d'autres moments où le transfert de cette compétence pourra intervenir :

- Soit du fait de la volonté de CAP Atlantique
- Soit en période d'élection du Président de la Communauté d'Agglomération consécutive au renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires

Sauf si les Communes s'y opposent dans les mêmes conditions ci-dessus énumérées.

Vu l'article 136 II de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur BERNARD demande si d'autres communes de CAP se sont positionnées

Monsieur LEBAS dit qu'un certain nombre de communes a refusé le transfert

Monsieur le Maire souligne que GUERANDE, LA BAULE et LE POULIGUEN, qui sont les communes les plus significatives, ont refusé le transfert et représentent plus de 20 % de la population

Monsieur le Maire précise que CAP ATLANTIQUE n'y est pour l'instant pas favorable et rappelle que les mises à jour de la loi NOTRe (développement économique, tourisme) ont généré beaucoup de travail et que CAP ATLANTIQUE est en limite de ses compétences en termes de temps pour mettre en place la totalité des nouveaux textes.

Madame DUPE pour le GROUPE DIALOGUE ET ACTION est d'accord qu'il faille une large période de concertation et surtout de réflexion pour trouver le mode opératoire le plus opportun. En effet, les zonages seraient décidés au niveau communautaire et plus au niveau communal. Il y a donc bien évidemment une crainte des communes à perdre leur souveraineté. Et les petites communes ayant moins de « poids » que les grosses pourraient être lésées. Un PLUi ne doit donc pas être fait à la légère.

Mais en reprenant l'Historique, il convient de rappeler que le PLUi est promu par l'Etat depuis la loi portant engagement National pour l'Environnement (ENE) de 2010

En 2014, la loi ALUR le rend obligatoire à compter du 27 mars 2017 avec la mise en place au 31.12.2019 sauf si une minorité de blocage d'au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population a voté contre. Ce qui va se passer sur CAP ATLANTIQUE sous prétexte que nous n'avons pas assez de temps pour le mettre en place. Toutefois :

Le dernier SCOT de CAP ATLANTIQUE a été approuvé en 2011 (un an près la création de la notion de PLUi)

Pour le rendre conforme aux lois « grenelle », le conseil communautaire vote sa révision en 2015

En parallèle, tous les PLU des communes de CAP doivent réviser leur PLU pour qu'il soit compatible avec le SCOT CAP connaissait l'existence du PLUi depuis 2010 (avant l'approbation du précédent SCOT), lorsque le conseil communautaire a voté la révision en 2015, on savait que le PLUi serait obligatoire en 2017.

Pourquoi n'avoir pas à ce moment entamé la transition sachant qu'il y a actuellement des subventions pour passer au PLUi qui risquent de disparaître ?

Rappelons que le PLUi a plusieurs avantages non négligeables, il permet une économie d'échelle évidente, augmente la cohérence d'un territoire, évite les différentes couches administratives, les interlocuteurs multiples et donc permet une plus grande transparence en matière d'urbanisme.

Faisons nous actuellement des économies d'échelle ?

Pour toutes ces raisons, nous votons pour le PLUi

Monsieur le Maire lui dit que sa réponse est un peu la sienne mais qu'il aurait fallu traiter depuis le début les questions de cohérence qui sont difficiles à gérer et la culture de la presqu'île n'est pas la même qu'ailleurs.

Madame DUPE souligne le désengagement de la DDTM et la mise en commun du service ADS qui aurait pu permettre ce transfert

Monsieur le Maire n'est pas persuadé que sur le plan culturel CAP ATLANTIQUE est prêt à le faire, les élus ainsi que la population

Monsieur le Maire précise que les cultures en matière d'urbanisme sont toutes différentes et qu'il convient de caler tout cela, ce qui fera l'objet du prochain SCOT notamment en matière d'homogénéisation

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut stabiliser toutes les décisions et rappelle les nombreuses instabilités juridiques (Loi ALUR, Loi Littoral)

Monsieur LE MAULF dit que si les communes ne s'y opposaient pas cela permettrait d'engager la démarche et d'assurer une période de transition de 1 ou 2 ans pour aboutir à ce PLUi

Monsieur le Maire en convient et précise qu'en tant que Président du SCOT il souhaitait ce transfert mais maintenant il se rallie à la position de CAP ATLANTIQUE d'autant plus que les évolutions de chaque PLU seraient liées à l'approbation du PLUi.

Monsieur le Maire tient à souligner les problématiques de cohérence avec les autres communes qu'il va falloir gérer

Madame DUPE dit que cela va obliger toutes les communes à se mettre en compatibilité avec le SCOT et après avec le PLUi et cela fait beaucoup d'études

Monsieur le Maire rappelle qu'on a déjà vécu cela notamment à l'époque où les POS étaient réalisés par l'Etat et tous les documents étaient les mêmes

Il dit que le problème des secteurs va devoir être étudié largement

Monsieur LE MAULF dit que si 25 % des communes s'y opposent, cela va retarder les décisions d'un an ou 2 ans et dans trois ans il faudra aller vite

Monsieur le Maire lui répond que dans trois ans il sera aux affaires et qu'il fera sans doute avancer ce dossier plus vite pour le meilleur intérêt des Pénestinois

Monsieur le Maire dit que le SCOT et le PLUi ne peuvent pas être gérés en même temps

Monsieur le Maire précise que le PLUi empêcherait aussi la mise en conformité avec le GRENELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 4 voix contre, 15 voix pour :

- **S'oppose** à la prise de compétence, en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme en tenant lieu, par la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP Atlantique) sauf volonté explicite ultérieure ;
- **Demande** au Conseil communautaire de l'Agglomération de prendre acte de cette décision d'opposition ;

3-2 CESSION AMIABLE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE YN 375

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le trait de côte est victime sur la commune d'une érosion constante, du fait notamment des tempêtes saisonnières et de l'érosion des falaises côtières. Le secteur de Loscolo n'échappe pas à ce phénomène qui a notamment pour conséquence de mettre en péril certaines portions du sentier côtier.

Ainsi, le sentier côtier riverain de la parcelle cadastrée YN 375, route de Lanchalle, est devenu dangereux du fait de cette érosion.

En conséquence, et en concertation avec les propriétaires de la parcelle, il est proposé aujourd'hui que ces derniers cèdent une surface d'environ 55 m² permettant le recul du sentier côtier et sa sécurisation.

En contrepartie de cette cession à titre gracieux à la commune, il est proposé de prendre en charge la réfection d'une clôture grillagée sur la nouvelle limite bordant le sentier côtier mais également sur la partie ouest du terrain afin d'éviter toute intrusion dans la parcelle YN 375 (cf. plan ci-annexé).

Madame DUPE dit qu'il serait bien de relancer les services de l'Etat sur la servitude du sentier côtier afin que le dossier avance.

Monsieur le Maire rappelle que c'est demandé tous les ans notamment sur la Mine d'or et le CLAJ mais précise que l'Etat n'a pas les moyens financiers de la réaliser

Il lui répond qu'il réécrira sur cette question

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'acquisition à titre gracieux d'environ 55m² en contrepartie de la prise en charge par la commune de la réfection d'une clôture grillagée comme indiqué au plan ci-annexé,
- **indique** que cette cession fera l'objet d'un bornage pris en charge par la commune,
- **indique** que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif,
- **décide** d'inscrire cette dépense au budget communal,
- **charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

5 - INFORMATIONS MUNICIPALES

5-1 DECISIONS DU MAIRE

N° 2017-3 Le marché MP-4-2017 relatif à la **réfection de l'étanchéité de la terrasse de la salle des fêtes** est attribué à :

SUD VILAINE COUVERTURE – ZA du Closo – 56760 PENESTIN pour un montant de 26 221.10 € HT

N° 2017-4 Le marché MP – 2-2017 relatif à **la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de chemins vélo** est attribué à :
Géo Bretagne Sud – Parc de Laroiseau BP 30185 - 8, rue Ella Maillart – 56005 Vannes- pour un montant de 6 940 € HT soit 8 328 € TTC

N° 2017-5 Le marché MP – 3-2017 relatif au **marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire de camping car aux abords du complexe Lucien PETIT-BRETON** est attribué à :

B3i – Agence de Nantes – 31, rue du chemin rouge – CS 67392 – 44373 NANTES Cédex 3 pour un montant de 6 200 € HT soit 7 440 € TTC

Monsieur LE MAULF demande si on est sur des études.

Monsieur le Maire lui répond que c'est le marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur LE MAULF souhaite savoir si il y a un cahier des charges politiques

Monsieur le Maire lui répond que l'on va essayer de trouver les hypothèses et le montage juridique de ce projet

Madame DUPE demande si l'aménagement des chemins vélos c'est aussi une mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire lui répond que c'est une mission de maîtrise d'œuvre qui permettra de définir le cahier des charges et l'enveloppe budgétaire

Madame DUPE demande quels sont les chemins concernés

Monsieur le Maire lui répond que cela concerne les chemins dont la décision avait été prise lors du conseil municipal du mois d'octobre 2016

Madame DUPE souhaite connaître le nombre d'emplacements prévus sur l'aire de camping-car et si elle comprendra une haie

Monsieur LEBAS précise qu'elle comprendra 37 emplacements, une haie périphérique et une clôture – Il n'y aura qu'une aire

Monsieur LE MAULF considère que c'est le bureau d'étude qui va définir le projet et qu'il devrait y avoir une politique d'accueil des camping-cars sur la commune

Monsieur LE MAIRE précise que ces études vont permettre de définir les coûts

Monsieur LEBAS précise que ce projet est déjà défini. Il comprendrait une aire située à PETIT-BRETON avec un système de barrière et certains équipements ainsi que deux aires sur la communes avec une barrière mais sans équipement.

Monsieur le MAIRE précise que la question va être la régulation

Monsieur LEBAS a des estimatifs mais explique qu'une étude des coûts plus précise reste à définir

Monsieur LE MAULF demande si c'est un opérateur privé qui va s'en occuper

Monsieur LEBAS lui répond que le choix sera porté devant le conseil municipal avec pour l'instant une maîtrise communale

Monsieur Le Maire ajoute que les décisions de gestion seront à prendre par le conseil municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la croissance verte 3 ne sera pas attribuée pour le projet de revêtements de chemins vélos à Pénestin et qu'il convient de revoir le projet à la baisse

N° 2017-6 Le marché MP – 5-2017 **relatif à l'acquisition d'une épaveuse/débroussailleuse** est attribué à :

AGREOM – Montagné – 44390 LES TOUCHES pour un montant de 39 100 € HT soit 46 920 € TTC

Reprise de la débroussailleuse ROUSSEAU THENOR 510 PL pour un montant de 9 500 € HT soit 11 400 € TTC

5-2 Projet d'homogénéisation de la limitation de vitesse sur les voies communales

Monsieur LEBAS précise que c'est un projet pour mettre toutes les voies communales à 50 km/h

Il explique qu'en 2015 un bureau d'étude s'était penché sur l'ensemble de la signalisation sur la commune et que le budget afférent pour reprendre cette signalétique était de 130 000 €

Par ailleurs, la signalétique était très hétérogène sur le territoire et l'objectif était d'homogénéiser l'ensemble et de supprimer 90 % des panneaux, de mettre 50 km/h et de rétablir les priorités à droite à tous les carrefours sauf rue des ailes, allée du manoir au Haut Pénestin, Poudrantaïs (allée des coquelicots et allée du Bihen) et le carrefour de la route de l'Armor et de la route des trois îles au Bile où les stops seraient conservés.

Des stops devront aussi être mis en place à la sortie des lotissements privés

Monsieur LEBAS présente un diaporama décrivant le projet

Il rappelle qu'à l'heure actuelle il y a 996 panneaux sur la commune, qu'il en reste 87 à poser et que 80 % ne sont plus aux normes

Madame PONCET demande qui a présidé à ce choix de changement de panneaux

Monsieur LEBAS lui indique que le bureau d'étude a qui l'on a confié cette mission a fait état d'une incohérence de la signalisation

Madame PONCET demande si il y a eu beaucoup d'accidents et si c'est la dangerosité qui a orienté ce choix

Monsieur LEBAS lui répond que des plateaux sont aussi mis en place pour faire ralentir les usagers

Il ajoute qu'il n'a pas eu connaissance d'accidents mortels mais pointe la vitesse excessive de certains et des petits accrochages

Monsieur le Maire précise que des questions de normalisation et d'homogénéisation sont à traiter et qu'il convient de communiquer pour recueillir l'avis des administrés

Monsieur LEBAS ajoute que le changement de tous les panneaux représenterait un budget de 130 000 € contre 25 000 € si on régularise à 50 km/h avec le rétablissement de la priorité à droite

Madame DUPE dit que c'est une bonne chose même si ca peut se passer un peu dans la douleur

*Monsieur le Maire rappelle qu'il y a la question de sa responsabilité et celle de la vitesse
Monsieur le Maire ajoute aussi que les flux de circulation ont augmenté
Il indique qu'une communication sera prochainement soumise au bureau municipal
Madame DUPE demande si la notion du coût des panneaux va être intégrée dans la communication
Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient et indique l'argumentaire qui sera repris au niveau de la communication
(obsolescence, panneaux manquants, coûts et la nécessité d'homogénéiser la circulation)*

5-3 Inventaire des logements sociaux

La commune comptait 125 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2016

Le nombre de résidences s'établit à 1 092 au 1^{er} janvier 2016

Le taux de logements locatifs sociaux rapporté aux résidences principales s'élève à 11.4 % au 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Maire rappelle que Pénestin a le plus fort taux de CAP ATLANTIQUE et que tous les logements sont occupés, l'EHPAD étant intégré dans le nombre de logements sociaux

Monsieur LE MAULF demande si des pénestinois sont en attente d'un logement social

Madame REGNAULT lui répond que non.

Monsieur LE MAULF dit que c'est donc la raison pour laquelle les bailleurs sociaux restent prudents

5-4 Actes de vandalisme

5 panneaux ont été dégradés par des tirs de fusil : 1 à l'entrée du bourg 1 au Logo et 3 sur la route de Berniguet/Rochefort.

10 plants d'hortensia ont été volés devant le cabinet de l'ostéopathe

5-5 Inscription sur les listes électorales

179 inscrits (dont 11 résidents secondaires) et 100 radiations

♣♣♣♣♣♣♣♣

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30